



**RÉGLEMENTATION SPORTIVE**

**2022**

# **SUPER PRODUCTION CHALLENGE (SPC) RÉGLEMENTATION SPORTIVE OFFICIELLE 2022**

(Mise-à-jour 16 mars 2022)

## **SECTION 1 – PARTICIPATION**

1-1 Conditions pour participer à la série

1-2 Procédures de sélection

1-3 Responsabilités

## **SECTION 2 – COMPÉTITION**

2-1 Catégories / Classes

2-2 Numéro de compétition

## **SECTION 3 – CHAMPIONNATS**

3-1 Attribution des points du championnat

3-2 Championnat Super Production Challenge

3-3 Recrue de l'Année

3-4 Championnat des Manufacturiers

3-5 Championnat de la Coupe des Concessionnaires

## **SECTION 4 – REWARDS**

4-1 Rewards

## **SECTION 5 – ÉVÉNEMENTS**

5-1 Accréditation

5-2 Réunion des pilotes

5-3 Inspection Technique

5-4 Qualification

5-5 Course

5-6 Trophées et Prix

# RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2022 DU CHAMPIONNAT SUPER PRODUCTION CHALLENGE (SPC)

## ARTICLE 1 - ADMISSIBILITÉ

### 1.1 CONDITIONS POUR PARTICIPER À LA SÉRIE

- 1.1.1 Pour participer au championnat Super Production Challenge, un pilote doit compléter le formulaire d'inscription au Championnat et le faire parvenir à la série ou le présenter lors de sa première épreuve, accompagné du paiement complet. Le formulaire d'inscription est disponible au [www.superproductionchallenge.com](http://www.superproductionchallenge.com) ou en communiquant directement avec le directeur de la série, Dominic St-Jean au 514.943.8887 ou par courriel au [dominic@superproductionchallenge.com](mailto:dominic@superproductionchallenge.com)
- 1.1.2 Avoir une licence de compétition valide émise par un organisme reconnu par la FIA.
- 1.1.3 Pour s'informer ou pour obtenir une licence de compétition pour le circuit routier, communiquez avec le représentant de la FIA de votre territoire :

#### **British Columbia :**

Confederation of Autosports Car Clubs  
18978 119 Avenue  
Pitt Meadows (British Columbia), V3Y 1X6  
<https://www.caccautosport.org>

#### **Ontario :**

Canadian Automobile Sport Clubs Ontario Region  
7250 Keele Street  
Suite 413  
Concord (Ontario), L4K 1Z8  
Tél : (416) 667-9500  
[www.casc.on.ca](http://www.casc.on.ca)

#### **Québec :**

Auto Sport Québec  
4545 Pierre-De Coubertin,  
C.P.1000, Succursale M,  
Montréal (Québec), H1V 3R2  
Tél.:(514) 252-3052  
[www.auto-sport-quebec.com](http://www.auto-sport-quebec.com)

- 1.1.4 Avoir une voiture qui répond aux règlements techniques du Super Production Challenge en vigueur incluant toutes les annexes.
- 1.1.5 Le compétiteur / Chef d'équipe doivent avoir rempli et signé le Contrat de conduite en vigueur et la Déclaration de Performance devant le Commissaire et le Directeur Technique de la série.
- 1.1.6 Le pilote doit avoir lu et signé le Contrat pilote en vigueur devant le Commissaire de la série.

### 1.2 PROCÉDURE SÉLECTION

**1.2.1** Si un évènement a plus d'inscriptions que d'espaces autorisés par le règlement FIA xxx pour un circuit ou un évènement, le Super Production Challenge a déterminé les critères de sélection des participants admis pour cet évènement selon l'ordre suivant :

1. Toutes les voitures ayant participé à tous les évènements précédents à celui visé seront retenues en premier.
2. La première voiture la mieux positionnée au classement de la catégorie Super Production avant cet évènement et non retenue au point 1 sera retenue
3. La première voiture la mieux positionnée au classement de la catégorie Production avant cet évènement et non retenue au point 1 sera retenue.
4. La première voiture la mieux positionnée au classement de la catégorie Compact avant cet évènement et non retenue au point 1 sera retenue.
5. Les points 2-3-4 seront répétés dans le même ordre (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, etc... voiture la mieux positionnée au classement) jusqu'à ce que la limite permise sera atteinte.

### **1.3 RESPONSABILITÉS**

- 1.3.1 Le pilote a la responsabilité de connaître les règlements de la série, du circuit/piste ainsi que les informations supplémentaires de chaque épreuve incluant les Bulletins de la série.
- 1.3.2 Le pilote est responsable du comportement de tous ses équipiers et de leur respect des règlements. Des actions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion peuvent en résulter s'il n'en assume pas le contrôle.
- 1.3.3 Lors d'un évènement, la consommation de breuvages alcoolisés ou l'usage de tout narcotique ou drogue est formellement interdite. Une personne ne sera pas autorisée à participer à un évènement si elle est reconnue comme étant sous l'influence de l'alcool et/ou de drogues. Ceci inclut les pilotes, les équipiers, ainsi que tout le personnel sous la responsabilité de la série.

## **ARTICLE 2 - COMPÉTITION**

### **2.1 CATÉGORIES**

- 2.1.1 Les catégories du Championnat sont : Super Production, Production et Compact.
- 2.1.2 Le Super Production Challenge inclut toutes les voitures en piste de la catégorie **Super Production**.
- 2.1.3 La catégorie Production inclut toutes les voitures en piste de la catégorie **Production**.
- 2.1.4 La catégorie Compact inclut toutes les voitures en piste de la catégorie **Compact**.

### **2.2 NUMÉRO DE COMPÉTITION**

- 2.2.1 Le compétiteur aura l'usage exclusif de son numéro pour la saison en cours à partir de son inscription au championnat jusqu'au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.
- 2.2.2 La date limite de réservation d'un numéro est le 1er avril. Après cette date, tout numéro non réservé deviendra libre et pourra être attribué à un autre pilote.
- 2.2.3 Le numéro "1" est réservé au champion du classement général des équipes. En cas de dissolution d'une équipe, le pilote ayant terminé premier au classement des pilotes conservera le numéro "1". En cas d'égalité au championnat, le nombre de victoires, de deuxième position et de

troisième position (etc.) sera considéré. Si ce numéro n'est pas utilisé par le champion, il ne pourra pas être utilisé par un autre compétiteur.

- 2.2.4 Les numéros permis par le Super Production Challenge sont de 0 à 99 incluant les numéros débutants par un zéro (Exemple : 00, 01, 02...).
- 2.2.5 Un numéro peut-être conservé que si un pilote est inscrit et participe à au moins 1 événement de la série.

## ARTICLE 3 - CHAMPIONNATS

### 3.1 ATTRIBUTION DES POINTS DU CHAMPIONNAT

- 3.1.1 À chaque événement, des points seront attribués pour la qualification et la (ou les) course (s) finale (s) selon l'attribution des points suivant :

**Qualification :**

Position	Pts	Position	Pts	Position	Pts
1	10	3	6	5	2
2	8	4	4	6	1

**Course :**

Position	Pts	Position	Pts	Position	Pts
1	50	10	20	19	11
2	40	11	19	20	10
3	35	12	18	21	9
4	32	13	17	22	8
5	30	14	16	23	7
6	28	15	15	24	6
7	26	16	14	25 & +	5
8	24	17	13		
9	22	18	12		

- 3.1.2 Pour marquer des points, le participant doit avoir complété 75% de la distance totale parcourue par le gagnant de sa catégorie.

### 3.2 CHAMPIONNAT SUPER PRODUCTION CHALLENGE

- 3.2.1 Le Super Production Challenge est composé de trois (3) catégorie **Super Production**, **Production** et **Compact**.
- 3.2.2 Le championnat pour la catégorie Super Production est disputé par toutes les voitures inscrites dans la catégorie **Super Production**
- 3.2.3 Le championnat pour la catégorie Production est disputé par toutes les voitures inscrites dans la catégorie **Production**.
- 3.2.4 Le championnat pour la catégorie Compact est disputé par toutes les voitures inscrites dans la catégorie **Compact**.
- 3.2.5 C'est le combo voiture et numéro qui cumule le plus de points qui sera couronnée champion de la catégorie.
- 3.2.6 Le ou les pilotes marquent des points pour le combo voiture et numéro. En cas de changement de numéro et/ou de voiture, les points accumulés ne peuvent être transférés.

- 3.2.7 En cas d'exclusion d'un des pilotes partageant le même combo voiture/numéro avec un ou des pilotes, pour des raisons d'événement(s) survenus en piste ou hors-piste, l'ensemble entier voiture/numéro/pilotes seront assujettis à la sanction.
- 3.2.8 Une équipe voulant ajouter un pilote à son équipage doit l'annoncer au minimum 1 semaine avant le début des activités en piste pour que le pilote soit admissible à inscrire des points au championnat.

### **3.3 RECRUE DE L'ANNÉE**

- 3.3.1 Une recrue au championnat Super Production Challenge est un pilote qui débute en circuit routier ou ayant au maximum 3 événements, peu importe le nombre de courses par événement et peu importe le type de catégorie en circuit routier (Reconnu par la FIA) inscrits à son palmarès.
- 3.3.2 Pour le Championnat des recrues, le classement est déterminé selon le nombre de tours total complété par le pilote recrue au cours de la saison. Chaque tour complété donne 1 point.

### **3.4 CHAMPIONNAT DES MANUFACTURIERS**

- 3.4.1 Tous les manufacturiers représentés au championnat Super Production Challenge marquent des points pour le championnat des Manufacturiers.
- 3.4.2 Pour le Championnat des Manufacturiers, le classement est déterminé selon le nombre de tours total complété par le meilleur représentant au classement du manufacturier à chaque course. Chaque tour complété donne 1 point.
- 3.4.3 Aucun point n'est attribué lors des qualifications.
- 3.4.4 Toutes les courses seront comptabilisées pour le classement final du championnat des manufacturiers.

### **3.5 CHAMPIONNAT DE LA COUPE DES CONCESSIONNAIRES**

- 3.5.1 Tous les concessionnaires qui supportent un ou des concurrents marquent des points pour la Coupe des Concessionnaires
- 3.5.2 Pour la Coupe des Concessionnaires, le classement est déterminé selon le nombre de tours total complété par le meilleur pilote représentant du Concessionnaire au classement à chaque course. Chaque tour complété donne 1 point.
- 3.5.3 Aucun point n'est attribué lors des qualifications.
- 3.5.4 Un concessionnaire marque des points à compter de l'événement où le pilote confirme le partenariat avec un concessionnaire au directeur de la série.
- 3.5.5 Lors de cette confirmation, il n'y a pas de rétroactivité sur l'attribution des points.
- 3.5.6 Toutes les courses seront comptabilisées pour le classement final du championnat de la Coupe des concessionnaires.

## ARTICLE 4 - REWARD

### 4.1 REWARD

- 4.1.1 Afin de rehausser le suspense à chaque course un système d'inversion de positions au sort sera utilisé pour chaque course (REWARD).
- 4.1.2 Le REWARD sera déterminé avec l'utilisation du dé officiel qui sera lancé par le détenteur du meilleur temps de chaque catégorie pour la course que le classement s'applique.
- 4.1.3 Le nombre de position d'inversion sur le dé est le suivant :

(1) = Aucun changement	(4) = 4 positions	(5) = 5 positions	(6) = 6 positions	(7) = 7 positions	(8) = 8 positions
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

- 4.1.4 Si moins de 7 voitures sont inscrites dans une catégorie, un dé officiel différent sera utilisé avec un nombre d'inversion différent. Le nombre de position d'inversion sur le dé est le suivant :

(1) = Aucun changement	(2) = 2 positions	(3) = 3 positions	(4) = 4 positions	(5) = 5 positions	(6) = 6 positions
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

## ARTICLE 5 - ÉVÉNEMENTS

### 5.1 ACCRÉDITATION

- 5.1.1 Les personnes ayant droit à un laissez-passer (pilotes, équipiers, commanditaires, invités, etc.) doivent se présenter à l'accréditation, pendant les heures d'ouverture de celle-ci, pour signer le formulaire de renonciation de la compagnie d'assurances. Les pilotes doivent aussi présenter leur licence de compétition.
- 5.1.2 L'accréditation se tiendra aux heures et endroits mentionnés dans le Règlement particulier de chaque évènement.

### 5.2 RÉUNION DES PILOTES

- 5.2.1 La réunion des pilotes est obligatoire pour tous les pilotes. Tout pilote absent et/ou en retard à cette réunion devra rencontrer le Directeur de course pour recevoir les instructions diffusées lors de la réunion. Un pilote absent et/ou en retard à la réunion, sera rétrogradé à la dernière place toutes classes confondues.
- 5.2.2 Les annonces faites lors de la réunion des pilotes lient tous les compétiteurs et font automatiquement partie des règlements pour l'évènement concerné.

### 5.3 INSPECTION TECHNIQUE

#### Avant-Course

- 5.3.1 L'inspection technique se déroulera en accord avec les règlements techniques du Super Production Challenge et avec les règlements de sécurité d'Auto Sport Québec, aux heures et à l'endroit mentionné dans le règlement particulier pour chaque évènement.
- 5.3.2 Toutes les voitures de course doivent être soumises à l'inspection technique **AVANT** d'entrer en piste.

- 5.3.3 Il est de la responsabilité du pilote et/ou du Directeur d'équipe de présenter sa voiture prête à courir et son équipement de pilote à l'inspection technique dans les délais et à l'endroit requis.
- 5.3.4 Il est de la responsabilité du pilote et/ou du Directeur d'équipe de présenter sa voiture à l'inspection technique avec son cahier d'inspection. L'équipe qui se présente sans son cahier d'inspection, recevra un avertissement à sa première offense. Une amende de \$200 pour sa deuxième offense et \$500 par la suite pour chacune de ses absences et/ou retard.
- 5.3.5 Les voitures devront avoir une apparence propre. Plus spécifiquement, les voitures qui sont malpropres, soit extérieurement ou dans les compartiments du moteur, de l'habitacle ou encore comportant des dommages à la carrosserie, ou peintes partiellement ou en totalité avec la peinture de préparation (primer), ou n'arborant pas les identifications prescrites (numéros et autocollants) ne seront pas approuvées pour une compétition.
- 5.3.6 Le directeur de course ou l'inspecteur technique peuvent demander une nouvelle inspection d'une voiture de son choix à tout moment lors de l'évènement avant l'affichage des résultats officiels.
- 5.3.7 Une voiture impliquée dans un accident majeur ou modifiée après l'inspection technique devra être inspectée à nouveau avant d'entrer en piste pour la session suivante ou avant de reprendre le départ d'une session interrompue par un drapeau rouge.

### **Après-Course**

- 5.3.8 À la fin de chaque course, les voitures terminant dans les cinq (5) premières positions de chaque catégorie, ainsi que toute autre voiture désignée par le directeur de course ou un de ses représentants, devront se diriger directement à l'enclos d'inspection technique (Parc Fermé). Toute omission de se rendre directement à l'enclos d'inspection technique peut provoquer l'exclusion des résultats pour le pilote concerné.
- 5.3.9 Toutes les voitures qui sont dans l'enclos d'inspection technique doivent y demeurer jusqu'à ce que l'inspecteur en chef les libère.

## **5.4 QUALIFICATION**

- 5.4.1 Des temps chronométrés ou une course de qualification détermineront la grille de départ de la course. La méthode retenue devra être indiquée dans le règlement particulier de l'épreuve.
- 5.4.2 S'il y a une seule séance de qualification pour plusieurs courses, le meilleur temps servira pour la course #1, le 2<sup>e</sup> meilleur temps servira pour la course #2, le 3<sup>e</sup> temps servira pour la course #3, etc...
- 5.4.3 Après la qualification, l'ordre de départ sera ajusté selon le REWARD (Article 4.1) applicable.
- 5.4.4 Pour une course de qualification, l'ordre de départ de la course sera déterminé par le classement au championnat.
- 5.4.5 En cas de problème avec le chronométrage lors du premier évènement de la saison. La grille de départ pour la course de qualification sera déterminée par le classement général de la saison précédente. Les nouveaux participants partiront derrière selon l'ordre d'inscription à l'évènement.

## **5.5 COURSE**

- 5.5.1 Le départ de la finale sera déterminé par les qualifications et les REWARD applicables.
- 5.5.2 Les départs en SPC peuvent être roulants ou arrêtés, à la discrétion du Commissaire en Chef.



- 5.5.3 Pour arrêter une course ou une qualification, le drapeau ROUGE sera déployé à la ligne départ/arrivée et aux stations des signaleurs. À ce moment, toutes les voitures roulantes doivent se rendre lentement à l'endroit indiqué par le Commissaire de la série lors de la réunion des pilotes.
- 5.5.4 Tout pilote ayant été impliqué dans un accident nécessitant l'intervention des ambulanciers ne pourra prendre part à la session en cours à moins d'avoir été autorisé par le Médecin en poste et le Commissaire en chef.
- 5.5.5 Aucun travail ne peut être effectué sur les voitures participantes durant l'arrêt d'une course, ou course de qualification, par un drapeau rouge.

## **5.6 TROPHÉES ET PRIX**

- 5.6.1 Des trophées et/ou prix seront remis d'après le Règlement particulier de l'évènement. Les pilotes gagnants (3 premiers) devront obligatoirement être présents à la remise des trophées pour en prendre possession.
- 5.6.2 Les catégories Production et Compact ont droit à un podium s'il y a un minimum de 5 participants dans leur catégorie distincte.